

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

LE
SEMEUR CANADIEN,

Journal des Connaissances Utiles

EN

POLITIQUE, LITTÉRATURE, MORALE, ET RELIGION.

Le champ c'est le monde.
Matth. XIII. 38.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT. LE SEMEUR CANADIEN se publie à **Napierville, Bas-CANADA**, et paraît le *Deuxième* et le *Quatrième* JEUDI de chaque Mois.—Le **PRIX** de L'ABONNEMENT est de **3** Chelins et **9** Deniers par **Année** pour un seul *Exemplaire*; pour trois *Exemplaires* **10** Chelins; et pour sept *Exemplaires* **20** Chelins. Les lettres et envois doivent être adressés au **RÉDACTEUR**. On est instamment prié d'affranchir.

HISTOIRE.

DE L'INQUISITION, DE SES PROCÉDURES, ET DES
SUPPLICES INFLIGÉS AUX VICTIMES.

Dans le onzième et le douzième siècle, la papauté étendait partout sa domination. Elle s'était assujéti non seulement les peuples, mais même les rois. Les pontifes de Rome ne purent voir sans une vive irritation dans diverses contrées, des hommes se soustraire à leur puissance pour ne suivre que la parole de Dieu. Les évêques avaient d'abord été chargés de travailler à l'extermination des hérétiques. Mais les choses n'allaient pas assez vite. La papauté conçut alors l'idée d'établir un tribunal particulier qui, par des moyens ténébreux mais sûrs, extirpât jusqu'à la racine de l'hérésie. Mais suivant sa coutume, elle se contenta de jeter seulement le germe de cette nouvelle institution, laissant au temps le soin de la développer. Innocent III, en 1203, envoya des commissaires particuliers avec la mission de prêcher et de faire ordonner, en cas de résistance, l'extermination des Albigeois. Ces premiers missionnaires eurent peu de succès. Ils s'adjoignirent d'autres moines, parmi lesquels se trouva saint Dominique. Celui-ci se fit remarquer par son zèle. Il fonda un ordre religieux que le pape choisit pour former son tribunal.

L'inquisition fut protégée en France par saint Louis et François Ier. Elle fut introduite en Allemagne et en Italie. Mais c'est surtout en Espagne qu'elle atteignit tout son développement. En 1481, sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, elle fut organisée sur de nouvelles bases. Ce tribunal déploya une telle activité, que, suivant un écrivain catholique, il a fait périr en Espagne seulement, environ cinq millions d'hommes. Il ne se bornait point à poursuivre ceux qui étaient regardés comme hérétiques, il suffisait d'être soupçonné. Un simple soupçon vous envoyait devant ces juges redoutables. Il fallait y aller de soi-même, dès qu'on se savait soupçonné. La fuite n'aurait pu vous soustraire au danger. L'inquisition vous atteignait partout, car partout vous étiez surveillé, et nul ne pouvait ni recevoir, ni loger, ni cacher celui qui était regardé comme suspect. Une fois devant le tribunal, on était obligé de s'accuser soi-même. Si le prévenu protestait de son innocence, on le plongeait dans un cachot, jusqu'à ce qu'il demandât lui-même, à comparaître de nouveau devant ses juges.

Si l'individu persistait à nier, on lui délivrait par écrit l'accusation portée contre lui. Elle renfermait des crimes de tous genres dont le prisonnier n'était pas accusé. Si le prisonnier se récriait moins sur certains articles, cette circonstance suffisait pour le juger suffisamment convaincu

sur ces articles-là. On donnait à l'accusé un avocat, mais il n'était permis de conférer avec cet avocat qu'en présence du greffier et des inquisiteurs. L'avocat ne pouvait parler qu'après avoir soumis à l'inquisiteur ce qu'il avait à dire. Son office ne consistait ordinairement qu'à presser le prévenu d'avouer. Les noms des témoins étaient toujours cachés à l'accusé, afin qu'il ne pût, en aucune circonstance les récusier. Le tribunal avait pour maxime: qu'il valait mieux faire périr cent catholiques sains en la foi, que de laisser échapper un hérétique. Car en donnant la mort à un catholique, on ne fait que lui assurer le paradis, au lieu qu'en laissant aller un hérétique, il pourrait perdre et infecter un million d'âmes. Jamais la rétractation d'un témoin n'était reçue. Un accusé quelconque qui n'avouait que ce dont il était accusé, était soumis à la torture. On le conduisait en un lieu, où il voyait l'abrégé des enfers. C'était une grotte souterraine dans laquelle on descendait par une infinité de détours, afin que la voix du patient ne pût être entendue. Cette grotte était faiblement éclairée. On y avait laissé la lueur nécessaire pour qu'on pût y contempler un bourreau habillé en diable, d'une grande robe de treillis noir, le visage couvert d'un voile noir aussi. Ce spectre affreux venait saisir le patient comme un démon saisit une âme damnée. On dépouillait le malheureux... Une dernière exhortation était faite au patient: s'il ne voulait pas avouer, on avait alors recours à la torture. Il y avait trois sortes de torture. La corde, l'eau et le feu.

Pour le premier supplice, on liait derrière le dos les mains du patient, avec une corde passée dans une poignée attachée à la voûte. Les bourreaux l'enlevaient aussi haut que possible. Après l'avoir laissé quelque temps ainsi suspendu, on lâchait la corde, afin que le malheureux torturé tombât tout-à-coup jusqu'à un demi-pied de distance de la terre.

Cette terrible secousse disloquait toutes les jointures, et la corde qui serrait les poignets, entraînait souvent dans les chairs. Ce supplice renouvelée pendant plus d'une heure, laissait très-souvent le patient sans force et sans mouvement. On le laissait ensuite en proie à ses souffrances jusqu'au moment où une torture plus horrible lui était préparée. C'était le supplice de l'eau. Les bourreaux étendaient la victime sur une espèce de chevalet de bois en forme de gouttière, propre à recevoir le corps d'un homme sans autre fond qu'un bâton qui le traverse, et sur lequel le corps tombant en arrière, se courbe par l'effet du mécanisme du chevalet, et prend une position telle, que les pieds se trouvent plus haut que la tête. La respiration du patient devient alors très pénible, il éprouve les plus vives douleurs dans tous ses membres par l'effet de la pression des cordes, dont les tours pénètrent dans les chairs et font jaillir le sang,

même avant qu'on ait employé le garot. C'est dans cette cruelle position que les bourreaux introduisent au fond de la gorge de la victime, un linge fin mouillé, dont une partie lui couvre les narines. On lui verse ensuite de l'eau dans la bouche et dans le nez, et on la laisse filtrer avec tant de lenteur, qu'il ne faut pas moins d'une heure pour qu'il en ait avalé un litre, quoiqu'elle descende sans interruption. Ainsi le patient ne trouve aucun intervalle pour respirer : à chaque instant il fait un effort pour avaler, espérant donner passage à un peu d'air ; mais comme le linge mouillé est placé pour y mettre obstacle, et que l'eau entre en même temps par les narines, on conçoit tout ce que cette combinaison doit occasionner de tortures.

Il restait encore le supplice du feu pour venir à bout du patient. On attachait ses mains et ses jambes de manière qu'il ne pût pas changer de position. On lui frottait alors les pieds avec de l'huile, du lard et autres matières pénétrantes ; et on les plaçait devant un feu ardent jusqu'à ce que la chair fût tellement crevassée, que les os et les nerfs parussent de toutes parts.

Telles étaient les tortures qui conduisaient ordinairement le malheureux au dernier supplice appelé *Antodufé*. . . L'inquisition a commencé dans les temps de splendeur de Rome, et n'a fini en Espagne qu'en 1808.

Bénissons notre grand Dieu qui, en remettant l'Évangile sur le boisseau lors de la bienheureuse réformation, nous a appris que ce n'est point à Rome que nous devons chercher la religion de Jésus-Christ.—*Catholique &c.*

Expulsion des Acadiens.

(L'article suivant est extrait du troisième volume de l'Histoire du Canada par M. Garneau.)

La guerre de 1744 commença les infortunes de ce peuple ; celle de sept ans consuma sa ruine totale. Depuis quelques temps les agents de l'Angleterre négociaient avec la plus grande rigueur ; les tribunaux, par des violations flagrantes de la loi, par des dénis systématiques de justice, étaient devenus pour les pauvres habitants un objet de la fois de terreur et de haine. Le moindre employé voulait que sa volonté fût la loi. " Si vous ne fournissez pas de bois à mes troupes, disait un capitaine Murray, je démolirai vos maisons pour en faire du feu." " Si vous ne voulez pas prêter le serment de fidélité, ajoutait le gouverneur Hopson, je vais faire pointer mes canons sur vos villages." Rien ne pouvait engager ces hommes honorables à faire un acte qui répugnait à leur conscience, et que, dans l'opinion de bien des gens, l'Angleterre n'avait pas même le droit d'exiger. " Les Acadiens, observe M. Haliburton, n'étaient pas des sujets britanniques, puisqu'ils n'avaient point prêté le serment de fidélité, et ils ne pouvaient être conséquemment regardés comme des rebelles ; ils ne devaient pas être non plus considérés comme prisonniers de guerre, ni envoyés en France, puisque depuis près d'un demi siècle ou leur laissait leurs possessions à la simple condition de demeurer neutres." Mais beaucoup d'intrigants et d'aventuriers voyaient ces belles fermes acadiennes avec un œil de convoitise ; quels beaux héritages ! et par conséquent quel appât ! Il ne fut pas difficile de trouver des raisons politiques pour justifier l'expulsion des Acadiens. La très grande majorité n'avait fait aucun acte pour porter atteinte à la neutralité ; mais dans la grande catastrophe qui se préparait l'innoceat devait être enveloppé avec le coupable. Pas un habitant n'avait mérité grâce. Leur sort fut décidé dans le conseil du gouverneur Lawrence, auquel assistèrent les amiraux Boscawen et Mostyn, dont les flottes croisaient sur les côtes. Il fut résolu de disperser dans les colonies

anglaises ce qui restait de ce peuple infortuné ; et afin que personne ne pût échapper, le secret le plus profond fut ordonné jusqu'au moment fixé pour l'exécution de la sentence, laquelle aurait lieu le même jour et à la même heure sur tous les points de l'Acadie à la fois. On décida aussi, pour rendre l'exécution plus complète, de réunir les habitants dans les principales localités. Des proclamations, dressées avec une habileté perfide, les invitèrent à s'assembler dans certains endroits qui leur étaient désignés, sous les peines les plus rigoureuses. 418 chefs de famille, se fiant sur la foi britannique, se réunirent le 5 septembre dans l'église du Grand-Pré. Le colonel Winslow s'y rendit avec un grand appareil. Après leur avoir montré la commission qu'il tenait du gouverneur, il leur dit qu'ils avaient été assemblés pour entendre la décision finale du roi à leur égard ; et que, quoique ce fût pour lui un devoir pénible à remplir, il devait, en obéissance à ses ordres, leur déclarer " que leurs terres et leurs bestiaux de toutes sortes étaient confisqués au profit de la couronne avec tous leurs autres effets, excepté leur argent et leur linge, et qu'ils allaient être eux-mêmes déportés hors la province." Aucun motif ne leur fut donné de cette décision. Un corps de troupes, qui s'était tenu caché jusque-là, sortit de sa retraite et cerna l'église ; les habitants surpris et sans armes ne firent aucune résistance. Les soldats rassemblèrent les femmes et les enfants ; 1,023 hommes, femmes et enfants se trouvèrent réunis au Grand-Pré seulement. Leurs bestiaux consistaient en 1269 bœufs, 1557 vaches, 5007 veaux, 493 chevaux, 8690 moutons, 4197 cochons. Quelques Acadiens s'étaient échappés dans les bois, on dévasta le pays pour les empêcher d'y trouver des subsistances. Dans les Mines l'on brûla 276 granges, 155 autres petits bâtiments, onze moulins et une église. Ceux qui avaient rendu les plus grands services au gouvernement, comme le vieux notaire Le Blanc, qui mourut à Philadelphie de chagrin et de misère en cherchant ses fils dispersés dans les différentes colonies, ne furent pas mieux traités que ceux qui avaient favorisé les Français. A leurs instantes prières, il fut permis aux hommes, avant de s'embarquer, de visiter, dix par dix, leurs familles, et de contempler pour la dernière fois ces champs fertiles où ils avaient joui de tant de bonheur, et qu'ils ne devaient plus revoir. Le 10 fut fixé pour l'embarquement. Une résignation calme avait succédé à leur premier désespoir. Mais lorsqu'il fallut s'embarquer, quitter pour jamais le sol natal, s'éloigner de ses parents et de ses amis sans espérance de jamais se revoir, pour aller vivre dispersés au milieu d'une population étrangère de langue, de coutumes, de mœurs et de religion, le courage abandonna ces malheureux, qui se livrèrent à la plus profonde douleur. En violation de la promesse qui leur avait été faite, et, par un raffinement de barbarie sans exemple, les mêmes familles furent séparées et dispersées sur différents vaisseaux. Pour les embarquer on rangea les prisonniers sur six de front, les jeunes gens en tête. Ceux-ci ayant refusé de marcher, réclamant l'exécution de la promesse d'être embarqués avec leurs parents, on leur répondit en faisant avancer contre eux les soldats la bayonnette croisée. Le chemin de la chapelle du Grand-Pré à la rivière Gaspareaux avait un mille de longueur ; il était bordé des deux côtés de femmes et d'enfants, qui, à genoux et fondant en larmes, les encourageaient en leur adressant leurs bénédictions. Cette lugubre procession défilait lentement en priant et en chantant des hymnes. Les chefs de famille mar-

chaient après les jeunes gens. Enfin la procession atteignit le rivage. Les hommes furent mis sur des vaisseaux, les femmes et les enfants sur d'autres, pêle-mêle, sans qu'on prit le moindre soin pour leur commodité. Des gouvernements ont ordonné des actes de cruauté dans un mouvement spontané de colère; mais il n'y a pas d'exemple dans les temps modernes de châtement infligé sur tout un peuple avec autant de calcul, de barbarie et de froideur, que celui dont il est question en ce moment.

Tous les autres établissements des Acadiens présentèrent le même jour et à la même heure le même spectacle de désolation.

Les vaisseaux firent voile pour les différentes provinces où devaient être jetés ces proscrits. On les dispersa sur le rivage depuis Boston jusqu'à la Caroline. Pendant plusieurs jours après leur départ, l'on vit les bestiaux se rassembler à l'entour des ruines fumantes des habitations de leurs maîtres, et le chien fidèle passer les nuits à pleurer, par ses longs hurlements, la main qui lui donnait sa subsistance et le toit qui lui prêtait son abri. Heureux encore dans leur douleur, ils ignoraient jusqu'à quel excès l'avarice et l'ambition peuvent porter les hommes, et quels crimes elles peuvent leur faire commettre.

L'Agriculture en Europe et au Canada.

On lira sans doute avec plaisir les remarques suivantes sur l'Agriculture en Europe et au Canada, dues à la plume de M. Ossaye, directeur de la Ferme-Modèle de La Tortue.

L'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Lombardie et généralement tous les pays de bonne culture ont employé des siècles, des centaines de générations et des capitaux incalculables, pour amener leur agriculture au point où elle est aujourd'hui. Les agriculteurs de notre époque profitent des travaux des générations éteintes, et les améliorations qu'ils entreprennent ne réussissent souvent que, parce que le terrain qui les voit exécuter, a été mis depuis bien des années en état de les recevoir.

Il en est bien autrement au Canada: il y a à peine deux cents ans que l'on y cultive, et encore jusqu'à ce jour, quelle culture y a-t-on faite? Les premiers colons ont trouvé un sol d'une incomparable fertilité, donnant des produits énormes sans beaucoup de frais de culture; ils ont tiré de cette terre généreuse tout ce qu'elle a pu rendre sans soins et sans engrais. Les générations suivantes l'ont aussi traitée en marâtre, et nous l'ont livrée sinon stérile, du moins fort appauvrie, envahie par les plantes parasites, submergée et dépourvue de ses abris, en un mot, dans l'état le plus déplorable. Maintenant, comparons cet héritage à celui de nos contemporains d'Europe: là tout est fait, il n'y a plus qu'à perfectionner, ici tout est à faire, tout est à créer.

Là les capitaux abondent et les gouvernements n'hésitent pas, pour encourager les améliorations foncières, à prêter à l'agriculture des sommes considérables; ici, l'argent manque, le gouvernement lui-même manque de ressources, il est neuf comme le pays, tout ce qu'il a pu faire, il l'a fait.(!)

En Europe, les terres sont classées par ordre de qualité; chaque qualité a sa valeur intrinsèque déterminée et presque invariable. Cette valeur assignée au sol a été calculée, depuis bien des années, sur le revenu net ou fermage. En conséquence, lorsqu'un propriétaire entreprend une amélioration, c'est parce qu'il sait que cette amélioration faisant passer son terrain d'une classe inférieure à une classe supé-

rieure, accroîtra ses revenus, c'est-à-dire, son prix de ferme. C'est un placement de fonds, voilà tout.

En outre, dans les pays de bonne culture, tout le terrain cultivable est cultivé; et souvent, comme en Angleterre et en Belgique, il est loin de suffire aux besoins des immenses populations qui le couvrent. Les détenteurs du sol trouvent, dès lors, un débouché assuré à leurs productions, s'efforcent de produire le plus possible, et comme ils ne peuvent étendre les limites du sol arable, ils cherchent à suppléer par les améliorations au défaut d'étendue. De là ces récoltes presque phénoménales que nous voyons chaque jour enregistrées dans les fastes de l'agriculture européenne.

Maintenant, reportons nos yeux sur le Canada, quel est le prix de vos terres? qui peut leur assigner une valeur intrinsèque positive et fixe? n'arrive-t-il pas souvent que l'accessoire, c'est-à-dire les constructions et leurs dépendances, constitue les trois quarts de la valeur du tout? que de fois n'ai-je pas entendu dire que la récolte des terres nouvellement défrichées vaut souvent mieux que le fonds! Lorsqu'à dix lieues à peine de Montréal, au cœur même du pays, on trouve des terres vierges d'une incroyable fertilité, qui se donnent à tout venant moyennant une rétribution insignifiante, pourrait-on considérer comme raisonnable une amélioration qui coûterait des sommes énormes et qui n'amènerait pas à un pareil état de fertilité le sol misérable sur lequel elle serait pratiquée.

Je viens de vous observer que l'Angleterre contient plus d'habitants que son sol n'en peut nourrir. Eh bien, qui de vous, Messieurs, ignore que le cultivateur canadien possède deux fois plus de terre qu'il n'en peut cultiver, que la population de toute la province du Bas-Canada est inférieure à celle de Londres, et que cependant son territoire surpasse en étendue celui de la Grande-Bretagne?

Je ne terminerai pas ce parallèle sans vous dire que, dans plusieurs états européens, en Angleterre notamment, par suite de la législation et du prix excessif du terrain, la grande propriété se trouve presque inclusivement entre les mains d'une classe privilégiée qui ne cultive pas, mais dont le goût inné pour l'agriculture et l'immense fortune secondent puissamment les efforts des fermiers qui exploitent pour eux. Ces fermiers, eux-mêmes, quoique pas assez riches pour devenir propriétaires, possèdent néanmoins des capitaux suffisants et pour exploiter et pour garantir aux propriétaires le prix des fermages. Ceux-ci ont donc tout intérêt à améliorer, puisqu'ils sont certains de trouver des fermiers habiles et présentant des garanties certaines pour le paiement de leurs revenus.

Qu'un propriétaire canadien fasse sur son fonds des améliorations considérables, dans l'espoir d'en tirer un meilleur fermage, ses espérances ne seront-elles pas déçues? Voyons ce qui se passe autour de nous. Quelles garanties présentent la plupart des fermiers qui cultivent dans cette province? je ne crains pas de le dire, aucunes. Ce sont, en général, des hommes qui n'ont d'autres ressources que celles de leurs bras, qui manquent d'instruction et qui ne prennent aucun souci des intérêts du propriétaire, parce qu'ils n'en sont pas pécuniairement responsables. Mais, direz-vous, quand on aura amélioré une terre et qu'on l'aura mise sur le pied de celles de l'Angleterre, on trouvera des fermiers capables et solvables. A cela, je répondrai, non; un homme instruit et solvable, ne se fera pas votre fermier; il achètera une terre et profitera seul du fruit de son capital et de son industrie.—*Journal d'Agriculture.*

LE SEMEUR CANADIEN.

NAPIERVILLE, 11 DECEMBRE 1851.

Des Boissons Enivrantes.

La cause de la tempérance est une de celles qui nous intéressent le plus et à l'avancement de laquelle nous désirerions pouvoir contribuer. Nous nous réjouissons sincèrement des progrès qu'elle a déjà faits au milieu de nous; c'est avec des sentiments de vive reconnaissance envers Dieu, la source de tout bien, que nous avons vu nos compatriotes renoncer à l'usage des boissons enivrantes, dont les ravages étaient devenus vraiment désastreux.

On a enfin ouvert les yeux sur les effets déplorables de ce vice dégradant et on a formé la résolution de s'en guérir. La grande majorité des Canadiens-Français se sont engagés solennellement à ne plus toucher à cette malheureuse boisson qui leur avait été si pernicieuse, et pour la plupart ils ont été fidèles à leur promesse. Cependant il reste encore beaucoup à faire.

On le sent d'autant plus vivement depuis quelque temps. En effet, le démon de l'ivrognerie, affaibli momentanément par les coups vigoureux portés contre lui, semble maintenant prendre de nouvelles forces et faire de nouveaux efforts pour ressaisir ses anciennes victimes. Il revient avec sa coupe empoisonnée et menace notre pays de la désolation, de l'abjection et du crime qui sont son œuvre favorite. On sait que des licences pour vendre le *brevage infernal* ont été accordées et que ceux qui se cachaient naguère pour satisfaire leur passion ignoble, le font à présent au grand jour.

En présence de ces faits on se demande quels sont les moyens dont l'emploi, avec la bénédiction de Dieu, pourrait extirper ce vice du sein de notre population. Il en est un qui serait puissamment efficace, si l'on était disposé à en faire usage. C'est la foi à l'Évangile. En l'embrassant du cœur, on apprendrait à renoncer à l'intempérance, comme à tous les autres fruits de la chair, et à offrir son corps en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu (Rom. XII, 1). L'Évangile nous enseigne que le corps du chrétien est le temple du St. Esprit et nous commande de respecter ce temple. Quand on a compris cette vérité, on évite soigneusement toute intempérance et on le fait avec d'autant plus de succès, que celui qui commande nous fournit les forces pour accomplir sa volonté. Objecte-t-on que ceux qui professent l'Évangile ne manifestent pas cette puissance que nous lui attribuons, nous répondons que la faute n'en est qu'au transgresseur. Le Christianisme, pour qu'il agisse sur le cœur et produise la sainteté de la vie, a besoin de foi, non pas cette croyance vague et indécise auquel on donne quelquefois ce nom, mais cet abandon et cette confiance au Sauveur qui est une vue des choses que l'on espère et une démonstration de celles que l'on ne voit point (Héb. XI, 1).

Mais on ne saurait attendre des progrès de l'Évangile seul le règne de la tempérance: il est d'autres moyens qu'il importe de mettre en œuvre et qui peuvent agir efficacement. D'abord, il serait bon de montrer la laideur du vice de l'ivrognerie et de signaler les conséquences funestes qu'il entraîne toujours après lui, faisant un appel à ce qu'il y a de plus élevé en nous, à la dignité de notre nature qui se révolte d'une telle profanation; il y aurait beaucoup à dire pour éloigner du chemin de la destruction ceux qui

sont tentés d'y entrer, et il n'y a pas de doute que tout effort de ce genre ne serait pas perdu. Puis, on pourrait demander à notre législature des mesures de rigueur, qui, si elles étaient en harmonie avec l'opinion publique, contribueraient puissamment à faire disparaître du milieu de nous ce vice hideux, cette gangrène qui ronge encore un si grand nombre de nos concitoyens. C'est un sujet important et qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous y reviendrons.

La Lampe de la Veuve.

Il y a quelques années, une veuve demeurait dans une chaumière solitaire, au bord de la mer. Le rivage était semé d'écueils, sur lesquels venaient souvent se briser les barques des pêcheurs et les petits vaisseaux qui naviguaient dans ces parages. Elle entendait avec émotion les cris de ces malheureux, pour lesquels les ondes mugissantes devenaient un tombeau. Un soir que le vent sifflait avec une violence extraordinaire et que dans sa profonde solitude elle se demandait ce que la lumière du lendemain découvrirait à ses regards, une pensée heureuse lui vint à l'esprit. Son habitation était située sur un lieu élevé et une de ses fenêtres donnait sur la mer. Ne pouvait-elle pas placer sa lampe sur cette fenêtre, afin d'avertir le pauvre marin et l'éloigner de ce dangereux rivage? Elle le pouvait et elle le fit. Et dès lors, elle continua pendant les sombres soirées d'hiver à placer sa lampe au même endroit. Et plusieurs pêcheurs eurent à rendre grâce à Dieu pour cette faible lumière et plusieurs équipages lui dirent leur salut. Elle fit ce qu'elle put et contribua selon ses moyens au bonheur de ses semblables. Allons et faisons de même; que notre lumière, quelque faible qu'elle soit, luise au milieu du monde et nous éviterons de nombreux naufrages spirituels!

De la Reconnaissance.

La reconnaissance est un des sentiments que nous aimons le plus à rencontrer chez nos semblables. Nous éprouvons un vif plaisir en voyant que ceux, auxquels nous faisons du bien, sont sensibles à nos services et nous manifestent leur gratitude. Et quand il arrive que notre bienfaisance laisse indifférents ceux qui en sont l'objet, nous n'hésitons pas à les juger sévèrement. Il y a cependant une espèce d'ingratitude qui passe inaperçue et jouit d'une entière impunité, c'est celle dont les hommes se rendent coupables vis-à-vis de leur Créateur; comme si ses bontés innombrables n'étaient pas dignes de nous inspirer les sentiments, que nous exigeons de notre prochain, pour le peu de bien que nous avons pu lui faire.

Mais, dira-t-on, peut-être, est-ce qu'il y a vraiment des hommes qui ne reconnaissent pas qu'ils tiennent tout de Dieu et qui ne lui rendent pas grâce de ses bienfaits? Il n'y en a guère probablement qui prétendent que les succès qu'ils ont obtenus, les dangers qu'ils ont évités et tous les biens dont ils ont été comblés, que tout cela est le fruit de leur sagesse, de leur prévoyance et de leur industrie. Mais de là à la reconnaissance la distance est grande.

La reconnaissance se manifeste et surtout se prouve par des actes. On n'aime pas à offenser un bienfaiteur. Bien plus, on cherche toutes les occasions de lui plaire et de lui montrer qu'on n'est pas insensible à ses faveurs. Et il ne saurait en être autrement à l'égard de Dieu. Si nous sommes animés de sentiments de gratitude envers Celui

qui a semé notre vie de dons et de grâces excellentes, nous le prouverons par notre attachement à sa volonté et par notre observation de ses saints commandements. Toute conduite qui porte un autre caractère est nécessairement et essentiellement entachée d'ingratitude.

Des Esclaves Intelligents.

Au printemps de 18—, un planteur du Texas, désirant faire une visite à ses amis du Nord, laissa ses esclaves, au nombre de trente, sous la surintendance de l'un d'eux, n'ayant pas un seul blanc à son service. En automne lorsqu'il revint chez lui avec sa famille qui l'avait accompagné dans sa visite, il trouva tout en bon ordre. Une récolte abondante avait été recueillie, un compte exact avait été tenu de tout ce qui avait été vendu et l'argent soigneusement gardé : tout, en un mot, était de nature à donner une satisfaction complète au propriétaire de la plantation. La visite occasionnelle d'un voisin, qui demeurait à cinq milles de là, était la seule surveillance exercée sur ces nègres, pendant l'absence de leur maître.

On nous révèle le secret de ce savoir-faire et de cette fidélité en nous apprenant que ces esclaves ont reçu une instruction religieuse, puisée dans les saintes Écritures dont ils ont embrassé les salutaires vérités. C'est un nouveau fait qui montre combien la connaissance de la vérité élève et civilise ceux qui ont le bonheur de la posséder.

La Convoitise Punie.

Il y a quelques années, plusieurs personnes s'engagèrent à envoyer des provisions à une station missionnaire sur les bords du Mississipi. Un certain individu souscrivit deux minots de blé. Lorsque le temps de les transporter au bateau à vapeur fut arrivé, il se mit à réfléchir et se persuada que c'était deux fois autant qu'il devait donner, et il se permit d'en garder la moitié, qu'il laissa dans sa grange. A son retour, il s'aperçut que sa meilleure vache était entrée dans la grange, qu'elle avait mangé la plus grande partie de son minot de blé et qu'elle en était morte. Est-ce Dieu qui l'avait puni de son avarice et de son infidélité ? Nous ne saurions l'affirmer. Mais ce qui est certain, c'est que s'il avait donné son blé comme il l'avait promis, sa vache ne se serait pas fait mourir en le mangeant.

John Wesley

Nous empruntons à un journal d'Europe le portrait suivant de cet homme célèbre, auquel il a été donné de faire tant de bien dans le siècle dernier.

«La physionomie de Wesley était remarquable, et son apparence toute entière avait quelque chose de singulier à la fois et de vénérable qui fixait l'attention. Au lieu de la perruque en usage à cette époque, il laissait flotter ses longs cheveux blancs sur ses épaules. Ses traits ne manquaient pas de beauté, son teint même dans une vieillesse avancée, avait retenu les couleurs de la jeunesse, son œil était mobile et perçant. Si l'on ajoute à cela le costume ecclésiastique qu'il portait habituellement, l'on aura de l'homme extérieur une idée assez complète.

Sa constitution était d'une force extraordinaire, et mettait au service de la plus infatigable activité un instrument toujours prêt. Peu d'hommes surent faire du temps un emploi aussi consciencieux, et combiner aussi heureusement le zèle et la régularité. Pendant cinquante ans il se leva constamment à quatre heures du matin, parcourait annuellement de mille à quinze cents lieues, prêcha deux ou trois fois par jour, et trouva le moyen de réunir à ses fon-

tions de prédicateur itinérant des travaux littéraires étendus et les soins innombrables que lui imposait la direction des sociétés méthodistes.

Son caractère, son génie était entièrement et essentiellement pratique. Tout se réunissait en lui pour l'appeler au rôle de fondateur d'Eglise dans le sens où il le devint en effet. Il ne devait pas agir par la profondeur théologique, par des convictions dogmatiques particulières, il ne devait pas attacher son nom à un mouvement qui participât à la fois de la science et de la vie; le réveil d'abord, puis surtout l'organisation de la piété, telle fut son œuvre.

Rome et la Liberté religieuse.

L'avènement de Pie IX au pontificat en 1846 fit naître de grandes espérances dans bien des cœurs. Ses talents, sa connaissance approfondie des besoins du temps présent et ses tendances libérales le désignaient comme le régénérateur de l'Italie. On s'attendait à le voir mettre immédiatement la main à l'œuvre et travailler efficacement à la réforme des abus dans les Etats de l'Eglise et contribuer puissamment à l'établissement de la liberté dans les autres pays de l'Europe. Chacun sait maintenant jusqu'à quel point l'on se faisait illusion. Quelques timides réformes, suivies d'une chute honteuse, puis l'établissement du despotisme au moyen des bayonnettes étrangères, voilà ce qui jusqu'ici a marqué le règne du chef actuel de l'Eglise romaine. Quelle déception ! Et combien cela est propre à désillusionner ceux qui ont cru que Rome pouvait faire cause commune avec la liberté. Il ne saurait y avoir de doute à cet égard maintenant. L'histoire du pontificat dans ces dernières années, a suffisamment résolu la question.

C'est surtout vrai de la liberté religieuse qui est toujours proscrite à Rome et dans les pays où le pape peut exercer son influence. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un journal de France :

« Pie IX adressa, le 5 septembre expiré, une allocution aux cardinaux réunis en consistoire. Il leur fit diverses communications.

Par un traité récent avec la reine d'Espagne, sa fille bien-aimée, il a obtenu que la religion catholique romaine soit seule autorisée dans toute l'étendue du royaume, ET QUE TOUTS LES AUTRES CULTES SOIENT PROHIBES comme ils l'étaient autrefois. La situation du clergé ne saurait être comparée à l'antique richesse dont il fut en possession ; mais le pape espère qu'il (le clergé) saura se résigner !... et jouir en paix de ses privilèges actuels.

De non moins grands privilèges ont été obtenus en Toscane par les instances du pape. Les évêques jouiront dans ce pays, d'une liberté pleine et entière. Ils auront le droit de censure sur les écrits et sur les livres qui traitent de religion ; ils exerceront leur juridiction épiscopale pour éloigner les fidèles de toute lecture dangereuse, soit pour la foi, soit pour les mœurs. Toutes les causes spirituelles et ecclésiastiques seront exclusivement soumises, comme le veulent les saints canons, aux jugements de la puissance sacrée.

D'ailleurs « le duc emploiera tout son pouvoir à défendre notre très sainte religion, à protéger LE CULTE DIVIN, et à garantir aux pasteurs LA LIBERTE LA PLUS ENTIERE dans l'EXERCICE DE LEUR AUTORITE EPISCOPALE. »

Dans plusieurs contrées, l'épouse immaculée de Jésus-Christ est opprimée ; mais le pape veille, et il tâchera d'obtenir ce qu'on lui a concédé en Toscane et en Espagne.

Eh bien, cette pièce ouvrira-t-elle les yeux à nos compatriotes ? Leur fera-t-elle enfin comprendre que liberté religieuse et Eglise romaine sont deux choses inconciliables ; que partout où l'Eglise ne domine pas, ne règne pas en maîtresse absolue, c'est que cela lui est impossible, et qu'alors elle se considère comme étant opprimée ?... Je l'espère ; car, comment résister à la démonstration qui nous est offerte !

Pie IX, chef de l'Eglise infallible, passe un traité avec deux gouvernements ; et, dans ces traités, il fait exclure la liberté religieuse et prohiber tout autre culte que le culte catholique romain. Il revendique pour les évêques le droit de censure sur les ouvrages qui traitent de religion, et une juridiction qui leur permette d'interdire les lectures, à leurs yeux dangé-

reuses. Il obtient enfin que toutes les causes ecclésiastiques seront, selon les saints canons, soumises au jugement de l'autorité religieuse.—Virtuellement, c'est le rétablissement de l'Inquisition; car, comment interdire aux fidèles une lecture, si l'on n'a pas une peine à infliger aux violeurs de cette défense? Toute loi suppose une sanction, et le pape obtient en effet la promesse que les forces de l'État seront employées à la défense de ce qu'il appelle la très-sainte religion.

Ainsi de deux choses l'une: Pic IX, de concert avec les cardinaux, a exigé de la reine d'Espagne et du duc de Toscane, le contraire de ce que les lois et les usages de l'Église romaine prescrivent, ou l'Église romaine est, par principe, intolérante, persécutrice et ennemie de toute liberté religieuse. Et, comme la première supposition serait absurde, il faut forcément admettre la deuxième...

Mais Pic IX a fait détruire la tolérance des cultes et la liberté religieuse en Espagne, il n'a pu le faire que parce que sa conscience lui en a imposé le devoir: donc, s'il pouvait obtenir la même concession en France, il se hâterait de la revendiquer. On ne peut pas supposer qu'un pape ait deux consciences: une pour un pays et une autre pour un pays tout différent. C'est ainsi que les vœux et les désirs du clergé sont encore une fois rendus manifestes."

De la Lecture de l'Écriture Sainte.

(Extrait d'une brochure qui doit paraître incessamment en réponse aux attaques de M. Chiniqny.)

Le Seigneur Jésus-Christ ne parlait pas comme M. Chiniqny quand il disait à ses disciples: "Lisez avec soin les saintes Écritures, car c'est par elles que vous croyez avoir la vie éternelle (Jean V, 39)." L'apôtre St. Paul ne pensait pas comme M. Chiniqny quand il disait: "Si notre évangile est encore voilé, il ne l'est que pour ceux qui périssent, pour ces infidèles, dont le dieu de ce siècle a aveuglé les esprits, afin que la lumière de l'Évangile de la gloire de Jésus-Christ, qui est l'image de Dieu ne brille point pour eux [II Cor. IV, 3, 4]."

M. Chiniqny n'est pas non plus de l'avis de tant d'hommes de Dieu, dont l'Église chrétienne se glorifie; d'un St. Ambroise qui appelle les Écritures le pâturage où s'engraisse le brebis du Seigneur, que la lire c'est se promener au paradis de Dieu; d'un St. Chrysostôme qui exhortait les hommes du peuple à se procurer la Bible qui est la pharmacie de l'âme, ou tout au moins un Nouveau-Testament; d'un St. Augustin et de tant d'autres dont nous pourrions remplir des livres des plus belles exhortations à s'attacher à l'Écriture sainte, et qui furent écrites par ceux-là mêmes que vos prêtres et vos évêques nomment les Pères de l'Église, mais dont ils ont abandonné la doctrine. Mais c'est assez pour vous que M. Chiniqny ne soit pas de l'opinion de Jésus-Christ ou des apôtres pour ne pas l'écouter. Où est-il dit que les écrits inspirés sont obscurs, incomplets, insuffisants; qu'ils ne sauraient nous conduire? Où est-il dit qu'on doit détourner le peuple de les lire, et de les méditer? Accuser l'Évangile d'obscurité, n'est-ce pas accuser Dieu qui l'a donné, le St. Esprit qui l'a inspiré? N'éprouvo-t-on pas un sentiment souverainement pénible à entendre ainsi parler de cette Parole? La conscience ne dit-elle pas que de la part d'une créature, de la part d'un vermineux, c'est une témérité incroyable, inouïe, que d'accuser ainsi en face la Parole du Roi des rois, du Créateur des cieux et de la terre, du Dieu à qui appartiennent toutes les langues des hommes et même des anges? Car, de deux choses l'une, où Dieu n'a pas voulu parler clairement aux hommes, où bien il ne l'a pas pu. Qui oserait dire que Dieu n'ait pas pu parler clairement? Qui oserait dire que Dieu n'ait pas voulu se faire comprendre par ses enfants? Sur-tout, comment expliquer que Dieu, qui n'aurait pas voulu parler clairement par le ministère de son Fils ou de ses

apôtres, parlerait maintenant clairement par le moyen des prêtres? Les prêtres parlent-ils plus clairement que Jésus-Christ ou que St. Pierre et St. Paul? S'il était impossible de comprendre l'Évangile, Jésus-Christ qui ne veut que notre salut, ne nous en aurait-il pas averti? Si les Épîtres sont si obscures, tellement que les âmes simples et fidèles puissent s'y perdre, comment les apôtres inspirés et dirigés par le St. Esprit, auraient-ils adressé précisément ces Épîtres à ces âmes simples et fidèles? Comment une parole qui est une lampe, une lumière, qui éclaire les yeux, qui donne la sagesse aux simples, peut-elle être obscure, incompréhensible?

Mais il faut que je l'avoue, il est un point, Messieurs, où l'Évangile est obscur, insuffisant, incomplet au suprême degré, c'est quand on y cherche l'infaillibilité de l'Église romaine, la suprématie du Pape, la transsubstantiation, le purgatoire, les indulgences, la confession auriculaire et l'absolution du prêtre, le culte de la vierge Marie, des saints, des images et des reliques. Oui, pour tous ces points-là l'Écriture est obscure, muette, sourde, il est impossible de la faire parler. Mais il n'en est pas ainsi quand on y cherche le chemin du salut, la nourriture de son âme, la connaissance de ses devoirs, animé du désir de devenir un fidèle disciple de Jésus-Christ.

Si vous connaissiez mieux l'Évangile, Messieurs, vous comprendriez que ceux qui accusent tant les saintes Écritures sont comme ces hérétiques à qui Tertulien reprochait de fuir la lumière des Écritures [De resur. carn. 67], et dont St. Athanase disait: *Ils détournent le peuple des saintes Écritures, nous protestent qu'elles sont incompréhensibles; mais la vérité est qu'ils redoutent d'être condamnés par elle* (Ath. 1, II, p. 248).

Toutes les attaques qu'on fait à la Bible dans l'Église romaine ont pour but de vous empêcher de connaître ce qu'elle renferme, et aussi de vous faire recevoir sa doctrine favorite de son infaillibilité afin de vous faire croire tout ce qu'elle veut.

Mais nous avons vu que cette infaillibilité n'existe pas, et s'il y avait une église infaillible, Jésus-Christ ou ses apôtres nous en auraient parlé et l'auraient clairement indiquée; mais quand même nous aurions un guide infaillible, toujours serions-nous tenus de nous assurer nous-mêmes et par les saintes Écritures de ce qu'on nous dirait. St. Paul qui était inspiré et infaillible disait: "Quand nous vous annoncerions nous-mêmes, ou quand un ange du ciel vous évangéliserait un Évangile différent de celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème. Comme nous vous l'avons déjà dit, je vous le répète maintenant: Si quelqu'un vous évangélise un autre évangile que celui que vous avez reçu qu'il soit anathème." D'après ces paroles, si St. Paul ressuscitait et venait prêcher l'Évangile, si un ange descendait du ciel pour nous annoncer la parole de Dieu, nous ne devrions pas dire que c'est un apôtre de Jésus-Christ, c'est un ange, ils ne peuvent nous égarer, ils sont infaillibles, mais nous devrions ouvrir notre esprit et nos oreilles pour écouter si ce qu'ils disent est conforme à ce que Dieu a fait écrire dans son Testament.

C'est là ce que firent les Juifs de Bérée qui sont loués par le St. Esprit et appelés d'honnêtes gens pour l'avoir fait. Ils examinaient tous les jours les saintes Écritures pour voir si les choses étaient telles que St. Paul leur disait [Act. XVII, 11]. C'est aussi ce que Dieu veut que nous fassions: que nous cherchions nous-mêmes dans sa parole

écrite la lumière pour juger de ce que nous dit un pasteur, un directeur spirituel ou un concile. C'est là tout l'esprit du Nouveau-Testament. Sondez les Ecritures, dit Jésus-Christ. Epreuvez toute chose, retenez ce qui est bon, dit St. Paul. Jugez vous-mêmes de ce que je dis, je vous parle comme à des personnes intelligentes, répète St. Paul. (Cor). Ne croyez point à tout esprit, mais éprouvez les esprits pour savoir s'ils sont de Dieu, dit St. Jean (1ère Ep. St. Jean V, 1).

Dieu a promis à tous les fidèles le St. Esprit pour comprendre sa parole, la croire et la pratiquer. "Si donc vous qui êtes méchants, savez donner de bonnes choses à vos enfants, combien plus votre Père donnera-t-il le St. Esprit à ceux qui le lui demanderont." "Demandez et il vous sera donné."

C'est cet Esprit dont nous avons tant besoin et que nous devons demander à Dieu. C'est lui qui a ouvert le cœur du brigand sur la croix, de l'enfant prodigue pour retourner vers son père, du péager dans le temple, de ces millions de pécheurs qui furent convertis le jour de la Pentecôte à la prédication de St. Pierre, qui a ouvert le cœur de Lydie pour la rendre attentive à ce que St. Paul disait, et qui ouvrira aussi nos cœurs si nous le demandons sincèrement à Dieu. Avec cet Esprit de lumière et la prière au fond du cœur, la Bible nous sera claire et lumineuse, nous comprendrons la volonté de Dieu et nous saisirons le salut qui est par la foi en Jésus-Christ.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

M. PAPINEAU.—M. Papineau, se rendant au désir d'un grand nombre d'électeurs de la ville de Montréal, s'est présenté aux dernières élections; mais il n'a pas eu la majorité des suffrages. Ce sont MM. Young et Badgley, qui ont eu ce bonheur. Cependant on voit par les 1228 voix, données à l'ancien Orateur de la Chambre, qu'il jouit encore de beaucoup d'estime.

M. Papineau prendra sans doute facilement son parti de cette non-réussite et cela d'autant plus qu'il désire depuis quelques années terminer sa vie dans la retraite et au sein de sa famille.

REPRÉSENTANTS ÉLUS :—

Montréal (ville)	MM. Young et Badgley.
Trois-Rivières	Polette.
Québec (comté)	Chauveau.
" (ville)	MM. Stewart et Dubord.
St. Maurice	Turcotte.
Verchères	Cartier.
Niagara	Hinks.
Carleton	Mullock.
Stormont	Mattice.
Ottawa	Rgan.

LE PHARE DE NEW-YORK.—Ce journal a commencé son second volume, il y a un peu plus d'un mois, et continue à être très-intéressant. Nous le recommandons de nouveau. Le prix de l'abonnement de \$3,50 par année pour le Canada.

CHARITÉ EN GRAND.—Un Monsieur Thompson, qui est mort dernièrement à New-York, a légué la somme de \$200,000 à diverses sociétés religieuses et de bienfaisance.

CONGRÈS AMÉRICAIN.—Le trente-deuxième congrès américain s'est ouvert à Washington le premier de ce mois, au milieu d'un calme plus apparent que réel. On s'attend à ce que de sérieuses difficultés surgissent dans le cours de cette session. Mais on espère que l'esprit pratique de nos voisins saura en triompher.

LOUIS NAPOLÉON ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE.—Le projet de loi électorale présenté par le ministère a été rejeté

par l'Assemblée à une majorité de 27 voix. Il en est résulté une attitude hostile de la part de l'Assemblée vis-à-vis du président et de son ministère. Mais on espère que la conciliation pourra s'opérer.

L'HIVER EN FRANCE.—L'hiver s'annonce sur presque tous les points de la France par des rigueurs extraordinaires, surtout dans les départements montagneux. Paris même a déjà senti une température très-refroidie. On craint que cet hiver ne soit la compensation de celui de l'an dernier. C'est d'autant plus triste que la stagnation des affaires et du travail augmentera encore la misère de la classe ouvrière.

ELECTIONS EN SUISSE.—Les élections pour les députés à la Diète, qui viennent d'avoir lieu, sont en général favorables aux libéraux.

LA PIÉTÉ DU ROI DE NAPLES.—On se souvient de l'accueil que le roi de Naples fit au pape Pie IX, quand celui-ci le visita, de la déférence dont il fit parade, et de toutes les démonstrations extérieures de piété qui signalèrent ses rapports avec le souverain pontife. Les journaux nous apprennent que ce même roi, se signale encore, mais d'une manière bien fâcheuse, pour lui, par des actes qui sont inconciliables avec la moindre parcelle de piété et de foi. Nous nous bornons pour aujourd'hui, à citer ce fait: Un prêtre nommé Pélusso a assassiné un député nommé Carducci; et ce prêtre qui se promène tranquillement à Naples, loin d'avoir été poursuivi pour son crime, reçoit une pension du gouvernement. L'*Univers-Religieux*, journal catholique, ne nie pas le fait. Il est vrai, dit-il, mais ce prêtre n'exerce aucune fonction pastorale; et s'il a tué Carducci, c'est que la tête de celui-ci, chef d'insurgés, avait été mise à prix.—On nie cette espèce de justification. Mais admettons-là... Comment comprendre qu'un prêtre accepte la mission d'assassiner un homme quel qu'il soit? Comment concevoir que l'autorité religieuse reste impassible devant ce crime!—Où va-t-on hélas!.. quand l'Evangile cesse d'être le flambeau de l'Eglise!—*Catholique*.

CHEMIN DE FER DANS LA VILLE DE BERLIN.—Une partie du chemin de fer que l'on construit dans l'intérieur même de la ville de Berlin, pour servir de jonction entre les divers débarcadères, est achevée et de nombreux convois trainés par les locomotives ont commencé à circuler entre les embarcadères de Francfort sur l'Oder, de Stetten à Potsdam.

Par ordre de la police, les convois, en traversant les rues, sont tenus de marcher lentement, et pour plus de sûreté, on élève maintenant à chaque angle de rue, devant lequel passe un railway, une colonne haute de seize pieds, qui sera munie à son sommet de quatre cloches qui seraient mises en branle toutes les fois qu'un convoi sera en vue, ce qui avertira les paysans de ne pas traverser la voie ferrée.

On vient aussi d'établir à Berlin des télégraphes électriques, dont les fils vont des bureaux des commissaires de police de tous les quartiers à l'hôtel de l'administration centrale de la police. D'habiles télégraphistes enseignent maintenant aux employés de cette administration et aux commissaires à faire fonctionner ces télégraphes.

INTOLÉRANCE ROMAINE.—La Chapelle américaine à Rome a été fermée par ordre du pape, qui enjoint à ceux qui ont l'habitude d'y servir Dieu, de chercher un local en dehors des murs de la ville. Quel pontife libéral!

MISSIONNAIRES PROTESTANTS EN CHINE.—Il y a 75 missionnaires protestants en Chine, dont 48 ont été envoyés par les chrétiens des Etats-Unis, et 25 par ceux d'Angleterre. C'est une augmentation de 55 dans l'espace de neuf ans.

CHEMIN DE FER EN ITALIE.—Le *Journal de Rome* du 11 octobre publie la convention passée à Rome, le 1er mai dernier entre le Saint-Siège, l'Autriche et les Etats de Modène, de Parme et de Toscane, pour la construction d'un chemin de fer qui, d'une part, se dirigera de Plaisance à Parme et à Reggio, et de l'autre, de Mantone à Reggio pour se porter ensuite par Modène et Bologne à Pistoie ou Prato.

VARIÉTÉS.

Compagnie d'Assurance.

On écrit de Londres, le 23 octobre: "La compagnie d'assurance sur les personnes voyageant par les chemins de fer du Royaume-uni, créée à Londres en septembre 1849, et qui est encore unique dans sa spécialité, vient de tenir la première assemblée générale de ses actionnaires.

"Dû compte-rendu des travaux de cette compagnie, il résulte que, pendant les deux années de son existence, elle a perçu en primes la somme totale de 24, 440 livres sterlings, et qu'elle a payé en dommages celle de 2,068 liv. st. qui a été allouée pour 55 personnes assurées, dont deux ont péri, et les 53 autres ont été plus ou moins grièvement blessés.

"D'après une statistique présentée par le secrétaire général de la compagnie, le risque d'être tué et celui d'être blessé, que l'on court en voyageant sur les chemins actuels des trois royaumes, seraient: le premier, dans la proportion de 1 à 65, 363, 753, et l'autre, dans celle de 1 à 8, 512, 486; mais dans ce calcul on a seulement tenu compte des accidents inévitables, et non de ceux auxquels les voyageurs s'exposeraient par imprudence ou par témérité.

"Si ces données sont exactes, ce qu'il y a tout lieu de croire, il est beaucoup moins dangereux de voyager sur les voies ferrées que sur les routes ordinaires, en voitures traînées par les chevaux."

Rien de nouveau sous le Soleil.

L'autre soir, en feuilletant un bouquin assez curieux, intitulé: *l'Histoire des Imaginations extravagantes de M. Ouffe*, nous avons trouvé dans une note le fait suivant, d'après lequel l'invention de la vapeur remonterait au règne de Justinien, c'est-à-dire à l'an 527 de notre ère. L'auteur qui rapporte ce fait est Agathias le Scholastique, célèbre historien grec, exerçant la profession d'avocat à Smyrne, au sixième siècle. Le livre qui le cite porte dans son privilège la date de 1709. Ainsi, nulle possibilité de supercherie. Nous transcrivons textuellement le passage:

"Anthémios, architecte et ingénieur de l'empereur Justinien, dont Agathias fait mention dans son histoire, liv. IV, ayant perdu un procès contre un de ses voisins nommé Zénon, pour se venger de lui, dispose un jour dans quelques endroits de sa maison plusieurs grandes chaudières pleines d'eau, qu'il bouche fort exactement par dessus, et par des trous par lesquels l'eau bouillante devait s'évaporer, il met de longs tuyaux de cuir bouilli, larges à l'endroit qu'ils étaient cousus et attachés aux couvercles, et allait petit à petit en étrécissant par le haut en forme de trompettes.

"Le plus étroit de ces tuyaux répondait aux poutres et soliveaux du plancher de la chambre où étaient les chaudières. Il y met le feu dessous, et comme l'eau des chaudières bouillait à gros bouillons, les vapeurs épaisses de la fumée montaient en haut par les tuyaux et ne pouvaient avoir leur issue libre, parce que les tuyaux étant étroits par le bout, faisaient branler les poutres et soliveaux non seulement de la chambre, mais de toute la maison d'Anthémios et celle de son voisin Zénon, qui pensait

"que c'était un tremblement de terre, de sorte qu'il l'abandonna dans la crainte d'y périr."

N'est-ce pas là la chaudière d'eau bouillante et le soulèvement du piston par la force d'expansion de la vapeur comprimée, enfin tout le principe des machines en usage aujourd'hui? Il n'y manque que la condensation par l'eau froide pour produire le mouvement de va-et-vient. Cette découverte, qui n'a servi qu'à effrayer un voisin incommode et processif, est d'autant plus singulière qu'elle a été faite par un ingénieur non d'une manière fortuite, mais par raisonnement, car il savait d'avance les résultats qu'elle produirait. Il est bien étrange qu'un homme de l'art comme cet Anthémios n'ait pas songé à utiliser cette force vive, assez puissante pour remuer des poutres et faire trembler une maison.

Mais de l'invention à l'application, la distance est grande et l'humanité a mis treize siècles à faire ce pas. Anthémios doit être mis en tête des précurseurs de la vapeur, et marcher seul bien avant les Salomon de Caux, les Denis Papin et les Jouffroy, à moins qu'on ne retrouve dans quelque livre oublié un inventeur plus ancien encore, qui fasse remonter la vapeur à Prométhée.—*Phare de N. Y.*

La peau du Lion.

Un habitant d'Alger, a pour descente de lit, la dépouille d'un lion énorme si habilement préparée, la crinière si bien peignée, la tête si bien rembourrée et la dent si cruellement aiguisée, que son aspect seul ferait reculer le fameux Gérard, quoique ce soit lui qui, cependant, ait tué l'animal autrefois habitant la peau en question.

M. X..., spéculant sur la panique causée par sa peau de lion sur les amis qui le visitaient, imagina de coudre son domestique dans le manteau d'Hercule, afin de mettre en fuite un huissier qui l'avait prévenu par commandement que, les vingt-quatre heures expirées, il procéderait à la saisie exécution de son blé, encore dans la paille et en meule.

Le domestique, negro-crispin de première force, fut bien vite au courant de son rôle.—Moi, rire beaucoup, disait-il, en montrant des dents non moins blanches que celles d'un lion.

Le surlendemain de son commandement, l'huissier arrive, assisté de deux praticiens requis conformément à la loi, et qui, en attendant la saisie du blé, eussent volontiers saisi un beefstake aux pommes. Après les politesses usuelles, l'homme de loi somme M. X... de lui indiquer quelle était la meule qui lui appartenait parmi celle qui était sur l'aire.

Le malin propriétaire lui désigna celle qui touchait à une touffe d'oliviers sauvages. L'huissier y va avec deux témoins pour en mesurer la circonférence. Arrivés près de la touffe d'arbustes, le faux lion pousse un rugissement et, avançant sa tête énorme à travers la clairière, fait mine de vouloir s'élaner sur M. Jovial, qui en ce moment ne l'était guère. Cette fois, la loi tremble devant la force et prend la fuite.

Deux jours après, on revient pour procéder à la saisie; mais la meule avait disparu, et le lion était rentré à Alger pour cirer les bottes de M. X...—*Idem.*

NARCISSE CYR, Rédacteur et Propriétaire.

V. LABELLE, Imprimeur.